

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

Le jeudi 12 novembre deux mille quinze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUD, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE pouvoir à Claude LEGOUY,
Julien PICHELIN pouvoir à Elizabeth SIEGFRIED,
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT,
Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Ghislaine LEROY

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal des délibérations du vingt-trois septembre deux mille quinze.

DEL2015-11-01 – CONVENTIONS AVEC LA SNCF RELATIVES AU VERSEMENT TRANSPORT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des trois conventions (SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau) relatives aux modalités de calcul du Versement Transport (VT).

DEL2015-11-02 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – PROGRAMMATION 2015 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Sur proposition de Juliette CELESTIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages la programmation 2015 du contrat de ville 2015-2020 et autorise l'attribution des subventions communales pour l'année 2015, comme suit :

Association / Porteur de l'action	Action	Subvention communale
Secours 60	Si Anne vous aidait à sauver une vie	3.500 €
Objectif réussir	Cours de country line danse	1.610 €
MJC de Crépy-en-Valois	Découverte du patrimoine et sorties en famille	8.050 €
Arc-en-Ciel Théâtre Nord Picardie	Je t'écoute si tu m'entends	6.700 €
MJC de Crépy-en-Valois	Préparation de la fête de quartier	13.700 €
MJC de Crépy-en-Valois	Relais ressources Kennedy	2.800 €
TOTAL		36.360 €

3 abstentions : Maryse BOULEAU, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2015-11-03 – CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA CCPV

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction pour une durée de 5 années, à compter du 16 novembre 2015, la mutualisation concernant la Direction de la communication.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant fixant les modalités de mise à disposition du personnel et les compensations financières entre les parties ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL2015-11-04– BUDGET GENERAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association ARPO (Accueil des Réfugiés du Proche-Orient), domiciliée à Compiègne, 1 place de l'Hôtel de Ville.

2 voix Contre : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU

5 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Michel HOULLIER.

DEL2015-11-05– BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative d'ajustements de crédits en recette et dépenses de fonctionnement pour 35.928,00 € et en recettes et dépenses d'investissement pour 24.000 €.

3 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT, Rodrigue FERNANDEZ.

DEL2015-11-06– BUDGET EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise partielle à hauteur de 311.138 € de la provision constituée dans le cadre du contentieux avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), au sujet de la redevance pollution domestique.

Pour mémoire la provision totale constituée était de 642.691 €.

DEL2015-11-07– BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative d'ajustements de crédits pour un montant de 65.000 €.

DEL2015-11-08– BUDGET ASSAINISSEMENT – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 528 € dans le cadre d'une aide financière versée aux usagers de la rue Tassart, réalisant des travaux de raccordement des parties privatives.

DEL2015-11-09– BUDGET ZONE INDUSTRIELLE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les ajustements de crédits suite au refinancement d'un emprunt, comme suit : en dépenses de fonctionnement 562.70 € et en dépenses et recettes d'investissement pour 170.003,03 €.

3 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT, Rodrigue FERNANDEZ.

DEL2015-11-10– VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE INDUSTRIELLE

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente à la SCI LA PERA pour un montant de 30 €/HT le m², la parcelle de terrain cadastrée ZH343, sise en zone industrielle, pour une superficie de 2.391 m².

Charge pour la Ville, Maître FLEURY BOYER de la rédaction de l'acte.

DEL2015-11-11– DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – CHEMIN PIETONNIER RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Sur proposition de Murielle WOLSKY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, au vu de l'avis favorable rendu suite à enquête publique, le déclassement du Domaine public du passage piétonnier, situé entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le mail Philippe d'Alsace, en vue de la suppression et de la vente de la parcelle qu'il traverse.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT.

DEL2015-11-12– VENTE IMMOBILIERE – RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Sur proposition de Murielle WOLSKY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, la vente à la Société Patrimoine Forme Vivante, représentée par Monsieur Jean-Marc JEHAN, la vente du bien immobilier sis 14 rue Jean-Jacques Rousseau, constitué d'une maison de 2 niveaux + combles, d'une surface totale de 389,6 m² (Loi Carrez), avec un sous-sol de 133,8 m², sur les parcelles AH731p et AH732p, pour une contenance de 1.550 m², moyennant le prix de 470.000 €, hors champ d'application de la TVA.

Charge pour la Ville, Maître FLEURY BOYER de la rédaction de l'acte.

5 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Michel HOULLIER.

DEL2015-11-13– RETROCESSION DES VOIRIES-ESPACES VERTS ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES CHARMES »

Sur proposition de Murielle WOLSKY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition, pour l'euro symbolique, des parties communes (espaces verts, parkings, trottoirs, voirie et réseaux en sous-sol) du lotissement « Le Clos des Charmes », auprès de la Société NEXITY, représentée par Monsieur Stéphane MORY.

Charge pour la Ville, Maître FLEURY BOYER de la rédaction de l'acte.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 91/2015 à 110/2015.

91/2015 – TRAVAIL TEMPORAIRE

Un contrat de mission intermédiaire est signé avec l'Agence RANDSTAD à Crépy-en-Valois, pour une durée de 12 mois à compter du 4 septembre 2015. Le coût de chaque prestation sera défini en fonction de la nature et de la durée de la mission, du nombre de personnel intérimaire mis à la disposition de la Ville et du coût horaire de la mission.

92/2015 – FORMATION PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS

Une convention est signée avec AFTRAL FC, domiciliée à Breuil-Le-Vert (60603), pour la formation FIMO d'un agent du Centre technique municipal, du 12 octobre au 6 novembre 2015, soit 140 heures pour un coût de 2.382 €/TTC.

93/2015 – CONVERSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE

Un acte de conversion est signé afin de convertir une concession cinquantenaire en perpétuelle, dans le cimetière communal d'Hazemont. Le montant à rembourser sur le montant payé pour la 1^{ère} concession est de 7,25 €.

94/2015 – MARCHÉ PUBLIC 15S06 – CONTROLES PERIODIQUES OBLIGATOIRES

Un marché de services est conclu pour une durée de 3 ans avec les sociétés :

- DEKRA Industrial, à BEAUVAIS, pour le lot 1 (ERP), pour un montant annuel de 11.155,18 €/HT,
- QUALICONSULT EXPLOITATION, à CAMON (80450), pour le lot 2 (Équipements de lavage) pour un montant annuel de 680 €/HT,
- SPORTEST, à ST PHILIBERT-DE-GRAND-LIEU, pour le lot 3 (Équipements sportifs et aires de jeux), pour un montant annuel de 1.116 €/HT.

95/2015 – FOURRIERE ANIMALE

Un contrat est signé avec la SAS SACPA domiciliée à PINDÈRES (47700), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, pour des prestations de capture, ramassage et transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, pour un montant forfaitaire annuel calculé sur la base de 0,71 €/HT par habitant.

96/2015 – ANIMATION À LA MÉDIATHEQUE

Une convention est signée avec l'Association Centre Régional du Livre et Lecture en Picardie, à AMIENS, pour l'animation de 2 ateliers d'initiation à la calligraphie le 7 novembre 2015, pour un montant de 480 €/TTC.

97/2015 – SYSTEME DE TRACABILITE QUALIBOO

Un contrat est signé avec la Société ITAQUE, domiciliée à NANTERRE, pour la location et la maintenance d'équipements et de logiciels composant les systèmes de traçabilité des aliments entrant dans la composition des menus élaborés pour le restaurant scolaire, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} octobre 2015, pour un loyer mensuel de 300 €/TTC.

98/2015 – ABONNEMENT WEBDETTE SYNCHRO WINDETTE

Le contrat d'hébergement et d'abonnement aux logiciels d'application de la gestion de la dette, signé avec la Société SELDON FIN domiciliée à Bidart (64210), est renouvelé pour une durée d'un an, au tarif annuel de 4.250 €/HT.

99/2015 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION – LOCAUX VACANTS ET OMISSIONS

Une convention est signée avec la Société ECOFINANCE COLLECTIVITE, domiciliée à Blagnac (31700) pour une mission d'assistance technique dans le traitement des axes

d'optimisation des bases fiscales de locaux d'habitations, rémunérée selon un prix forfaitaire de 7.500 €/HT et proportionnellement à l'augmentation des recettes fiscales constatées, soit 50 % du gain pour la collectivité constaté au-delà de 7.500 €, le montant cumulé des honoraires hors taxe étant plafonné à 15.000 €/HT.

100/2015 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION – CATEGORIES INSALUBRES ET ABSENCE D'ELEMENTS DE CONFORT

Une convention est signée avec la Société ECOFINANCE COLLECTIVITE, domiciliée à Blagnac (31700) pour une mission d'assistance technique dans le traitement des axes d'optimisation des bases fiscales de locaux d'habitations, rémunérée selon un prix forfaitaire de 7.500 €/HT et proportionnellement à l'augmentation des recettes fiscales constatées, soit 50 % du gain pour la collectivité constaté au-delà de 7.500 €, le montant cumulé des honoraires hors taxe étant plafonné à 15.000 €/HT.

101/2015 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION – OMISSIONS DE TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION

Une convention est signée avec la Société ECOFINANCE COLLECTIVITE, domiciliée à Blagnac (31700) pour une mission d'assistance technique dans le traitement des axes d'optimisation des bases fiscales de locaux d'habitations, rémunérée proportionnellement à l'augmentation des recettes fiscales constatées, soit 50 % du gain pour la collectivité, plafonnés à 15.000 €/HT.

102/2015 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Une convention est signée avec la Société ECOFINANCE COLLECTIVITE, domiciliée à Blagnac (31700) pour une mission d'assistance technique dans le traitement des axes d'optimisation des bases fiscales de locaux affectés à des activités économiques, rémunérée proportionnellement à l'augmentation des recettes fiscales constatées, soit 20 % du gain pour la collectivité, plafonnés à 89.900 €/HT.

103/2015 – VENTE D'UN VEHICULE APPARTENANT À LA VILLE

Le véhicule RENAULT, type camion benne et grue, immatriculé 5626VT60 est vendu à la Monsieur Sylvain RIPPET, domicilié à CHEZY-EN-ORXOIS. Le prix de vente est fixé à 1.500 €.

104/2015 – SPECTACLE VIVANT ORGANISE PAR LA MEDIATHEQUE

Un contrat est signé avec l'Association « POUR MA POMME » domiciliée à BLAISON GOHIER (49320), pour un spectacle le 30 octobre 2015 au Musée de l'Archerie et du Valois, pour un montant de 600 €.

105/2015 – LOCATION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE

Un contrat est signé avec la Société VIATECH, domiciliée à Brive-La-Gaillarde (19100), pour la location temporaire pour la période automnale d'une balayeuse aspiratrice compacte sans chauffeur, pour une durée de 5 semaines, moyennant le versement d'un loyer de 1.000 €/HT par semaine et des prestations de transport et de formation facturées 500 €/HT.

106/2015 – ANIMATION DANS LE CADRE DU PEL

Une convention est signée avec l'Association CIRCUS-VIRUS afin de permettre aux élèves des collèges de Crépy-en-Valois de participer à des ateliers de cirque pendant la période scolaire. La prestation est facturée 50 €/TTC par heure d'intervention.

107/2015 – STAGE ORGANISE PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec la Ferme Equestre du Petit-Villers afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'équitation pour les jeunes. 3 séances de deux heures et trente minutes, les 19, 21 et 23 octobre 2015, pour 16 enfants maximum. La prestation est facturée 14 euros par enfant et par séance.

108/2015 – STAGE ORGANISE PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association Sport Nautique Compiégnois, afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'aviron pour les jeunes. 3 séances, les 19, 21 et 23 octobre 2015, pour 16 enfants maximum. La prestation est facturée 440 € pour les trois séances.

109/2015 – PRESTATION D'ANIMATION PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'Association MJC Centre Social pour une prestation par le service Sports-jeunesse de la Ville de quatre sessions de paintball à raison de trois heures par session sur les petites vacances scolaires. Le coût de chaque session sera facturé 300 €.

110/2015 – CONTRAT AVEC L'ARS DE PICARDIE

Un contrat de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional est signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie, pour le financement à 100 %, (soit 20.928 €) d'une mission d'assistance technique qui sera assurée par la Société ACSANTIS pour la mise en place d'un projet de Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) à Crépy-en-Valois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H50.

Le Maire,
Bruno FORTIER

